



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 2 août 2023

Dossier n° : AE 23.0342

Demandeur : SCEA DE MAZEIRAC

Date d'enregistrement de la demande : 30/06/23

Date limite de candidature : 29/09/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 29/10/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
GIOU-DE-MAMOU	5,11	VARET-BRUEL Denise	Section ZD 57,58,59,62,63,
YOLET	16,44	VARET-BRUEL Denise	Section ZC 4a,72,73,75,77,105,Section ZD 53a,b, Section ZE 74, Section ZH 34a,b,c,d,76, Section ZK 17j,k,
LE FALGOUX	10,35	VARET-BRUEL Denise	Section AC55, Section AH 21,22,23j,k,25,26,27,56,57j,k, 58,64,
LE FALGOUX	4,94	Mairie DU FALGOUX	Section AP 37,38,43,44,
LE FALGOUX	25,15	ANDRIEUX Geneviève	Section AN 29,34j,k,35,36, Section AO 24,29,35, Section AP 39,42, Section AR 31,
LE FALGOUX	16,24	Indivision BRUEL	Section AC 51,52,53j,k,57,58,59,60,61,63, 65,66, 68,69,71, Section AH 71,
SAINT-SIMON	8,34	Indivision BRUEL	Section ZA 12
SAINT-SIMON	64,09	Indivision BRUEL	Section BC 55aj,ak,56,58, Section BD 95,96,97,

			98,104a,106,107a,108,111,172,1 79,183,190,193, 194,214, Section BE 22j,k,23,28,30,37,38,41,43, 45,46,47,48,49,50,51,52,53,56 ,58,59,61,63,66,67, 70,74a,75a,
--	--	--	---

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière